

Bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent

Dossier de la rédaction de H2o
March 2016

Projet de transfert d'eau vers la ville de Waukesha (Wisconsin) dans le cadre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent

Il s'agit de la première ville située à l'extérieur du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent à vouloir demander officiellement une exception à l'interdiction des transferts d'eau prévue à l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. La ville de Waukesha, doit trouver d'ici 2018 une alternative à sa source d'alimentation en eau potable actuellement contaminée. Le gouvernement du Québec fait partie du Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent qui devra statuer sur la conformité du projet avec les critères d'exception prévus dans l'Entente. En effet, l'Entente prévoit certaines exceptions aux interdictions des transferts d'eau hors du bassin, lesquelles sont encadrées de manière très stricte. Par exemple, l'eau prélevée doit être destinée à l'approvisionnement public, et elle doit être retournée en totalité au bassin d'origine en respectant des normes très strictes en matière de qualité d'eau. La demande doit démontrer que le prélevement ne causera pas d'impact sur l'écosystème du bassin. Par ailleurs, les demandes de transfert d'eau vers une collectivité hors du bassin, mais qui se trouve dans un comté qui chevauche ses limites, comme c'est le cas pour la ville de Waukesha, doivent aussi faire l'objet d'un examen régional pour demander officiellement une exception. Cet examen régional exige que toutes les parties signataires de l'Entente fassent partie du Conseil régional de leur avis sur la conformité de la demande avec les critères d'exception prévus à l'Entente.

En plus d'offrir un espace de collaboration pour les partenaires de l'Entente, le Conseil régional s'assure que la démarche d'examen régional sera transparente. À ce titre, une consultation publique est organisée par le Conseil régional pour s'assurer que le public et les Premières nations soient informés et puissent participer activement à la démarche. La consultation publique se déroulera du 12 janvier au 14 mars 2016. Le Québec encourage les Premières nations concernées et les acteurs qui accompagnent les intérêts à participer à la démarche.

Plus de détails :

Projet de transfert d'eau vers la ville de Waukesha - Environnement Québec

City of Waukesha Diversion Application